

L'homme du Linceul était-il consentant ?

Etude médicale

par le docteur Jacques Jaume

Spécialiste en algologie¹, le docteur Jaume a publié plusieurs ouvrages sur les rapports entre la médecine, la psychologie et la religion. Il présente ici le résultat de ses recherches sur le comportement paradoxal de l'Homme du Linceul, crucifié sur "l'arbor infelix", un supplice considéré par les Romains comme le plus cruel et le plus infamant qu'on infligeait aux esclaves².

Le Linceul de Turin est un "objet" particulier existant qui, en fait, ne devrait pas exister scientifiquement. Grand linge de lin richement tissé, ayant les dimensions voulues pour être un drap funéraire qui pourrait envelopper un corps humain, il supporte une empreinte : des marques sur les fibres de lin, dues à un roussissement que les physico-chimistes nous disent produites par une déshydratation oxydante des fibrilles de lin.

Alors que l'empreinte est unique, supportée par un linge unique, les images, elles, en sont multiples et reproductibles à l'infini. Les études scientifiques portent pour la plupart sur les images, mais il existe des études in situ, c'est-à-dire directement réalisées sur l'empreinte elle-même.

En 1993, à Rome, un symposium international³ a conclu, par une étude épistémologique, que ce linge était bien celui du Christ. Depuis, aucune réunion scientifique n'a contredit ces travaux, et aucune publication sérieuse n'a réussi à démontrer que le linge n'était pas le Linceul du Christ. Par exemple, il est toujours impossible de reproduire l'empreinte du corps entier de l'homme supplicié. Cette empreinte si mystérieuse est celle d'un cadavre, celle d'un homme mort qui a été torturé, notamment en étant flagellé, qui a été crucifié et qui en est mort.

La médecine a étudié cette empreinte. Les études ont montré de multiples détails qui confirment que c'est bien un homme, ayant subi ces supplices, qui a laissé cette empreinte et son sang ; car l'empreinte est

¹ évaluation et traitement de la douleur.

² cf. MNTV n° 35 et 36.

³ organisé par le Centre International d'Etudes du Linceul de Turin (CIELT).

parsemée de tâches de sang qui sont, paradoxalement, là encore, restées vermeil, alors que le sang en vieillissant devient noir, taches qui n'ont pas suivi les règles de la migration capillaire d'un liquide dans le tissage. Les principales lésions observées sont : les lésions d'une flagellation due sans doute à deux *flagrums* romains, des contusions multiples, et des lésions du scalp, des épaules et du dos (port d'un objet lourd, frottements), les stigmates d'une crucifixion, et une plaie béante sur le côté (rappelant celle qu'aurait pu faire une lance lors d'une pénétration post mortem).

En étudiant ces lésions plus précisément, nous pouvons établir une chronologie des événements : l'Homme du Linceul a d'abord été flagellé, puis crucifié, et il a reçu un coup de lance post mortem, comme pour confirmer sa mort ou la constater. Cette chronologie et ces constatations nous obligent à entrevoir un certain contexte pour qu'il y ait eu cette succession de lésions. Il y a eu un environnement juridique, une décision judiciaire, une exécution de la sentence, et un lieu, ou des lieux, propice(s) à ces exécutions. Il y a donc eu un acte judiciaire (ou plusieurs) qui s'est déroulé selon une procédure. Après cette procédure, il a fallu exécuter la sentence, ce qui a demandé deux éléments : des exécutants et certainement deux lieux, un pour la flagellation et un pour la crucifixion, donc un chemin à parcourir. Le coup de lance a pu être donné sur la croix, lieu probable de la mort qui facilite l'exposition de l'hémi thorax droit, lequel a reçu le coup de lance dans le 5^{ème} espace intercostal, en avant de la 8^{ème} vertèbre dorsale, en regard de l'oreillette droite, facile à rompre par ce procédé. Sang et liquide péricardique ont pu s'écouler par cette blessure, car l'on en relève les traces sur l'empreinte, comme toutes les autres marques de sang.

1 - Flagellation et portement de croix

Les traces de la flagellation (voir fig. 1 pour le dos) nous montrent les stigmates de deux *flagrums* identiques. Ce fouet romain servait à exécuter les condamnés (le plus souvent des esclaves) à la mort par flagellation. Son nom évoque la notion de frapper, d'assommer plutôt que celle de cingler comme le font nos fouets classiques. Il est constitué d'un manche, de lanières en cuir ou de chaînettes en métal, portant à leurs extrémités des ustensiles lourds, arrondis et de formes variées (fig. 2). L'ensemble servait à frapper, pour créer des lésions

importantes entraînant des contusions graves, des fractures et des lésions vasculaires, aboutissant à la mort en quelques coups.

Cette condamnation à mort par les *flagrums* est avérée par l'étude physiologique des lésions, comme l'ont montré les travaux exposés en 2002 par le Docteur François Giraud⁴. Tous ses calculs, que l'on peut vérifier, montrent l'intensité et la force des coups administrés lors de la flagellation. L'énergie reçue alors par l'Homme du Linceul est équivalente à celle libérée par quatre balles tirées par un revolver 357 magnum.

Cependant, malgré l'énorme énergie déployée et le traumatisme vécu, l'Homme du Linceul n'est pas mort, ce qui est surprenant au premier abord. Vu son état lorsqu'on a dû le détacher, car nous savons qu'il a été détaché puisqu'il a été crucifié ensuite, il a dû s'effondrer. S'il était conscient, s'est posé à lui le choix de se laisser mourir de ses blessures ou de réagir. Tout nous laisse penser, vu le traumatisme reçu, que l'Homme du Linceul, même en ayant une bonne constitution, aurait dû mourir ; et d'ailleurs sa flagellation était une mise à mort. Son comportement peut être étudié au travers de ses lésions. Il n'est pas mort de cette mise à mort, et de plus il aurait pu choisir, une fois le châtiment terminé, de se laisser mourir. Il lui suffisait de se laisser aller, et il serait mort peu après.

Mais ce qui nous stupéfait c'est que l'Homme du Linceul, qui est en train de mourir, qui est très proche de la mort, au lieu de se laisser aller à une mort libératrice, pour abréger ses souffrances, a préféré se relever et lutter contre le processus inévitable de sa mort par flagellation, pour être de nouveau jugé, et de nouveau condamné à mort.

Malgré le traumatisme reçu, cet homme a choisi, plutôt que de se laisser mourir, de se relever et de se créer d'autres difficultés, douleurs et souffrances, d'être rejugé et crucifié. Il a, en effet, été rejugé ; pourtant il est inconcevable qu'une structure juridique qui condamne à une telle flagellation qui devait tuer le condamné, l'ait simultanément condamné à une crucifixion. Le fait qu'il ait été flagellé

⁴ lors du Symposium du CIELT, en avril 2002 (cf. MNTV n° 26). Voir également "*Le Saint Suaire - étude médicale et scientifique*", article disponible sur le site du Dr. Giraud

avec des *flagrums* montre qu'il a été considéré comme un esclave, un serviteur, parce que seuls les esclaves, du moins dans la plus grande majorité des cas, étaient ainsi flagellés.

Le condamné à la crucifixion, après avoir été fouetté (avec un fouet classique, cinglant), pour l'avilir, le fatiguer, était mené jusqu'au lieu d'exécution, nu, son *patibulum* sur le dos ou sur une épaule. Un *titulus* (titre), écriteau portant le motif de sa condamnation, était placé autour de son cou. Il traversait ainsi la cité, enceinte sacrée, comme pour parfaire l'expiation que constituerait le sacrifice humain de la crucifixion. Les passants pouvaient l'insulter, le battre, lui cracher dessus. Tous ces sévices étaient, bien sûr, expiatoires.

2 - Crucifixion

L'acte de crucifixion était donc rédempteur, il rachetait un déséquilibre dû à une faute ou un acte politico-religieux. Dans l'Antiquité, l'esclave avait le privilège de "bénéficier" des pires supplices et des pires condamnations, la crucifixion en était le fleuron. Le pire des supplices et des condamnations était alors la suspension à l'arbre stérile, l'*arbor infelix*, le *servile supplicium* ou supplice des esclaves :

- *arbor infelix* : "arbre sinistre, dont les fruits étaient consacrés aux dieux infernaux, ou stériles et condamnés par la religion, où l'on pendait les condamnés"⁵. La désertion, la trahison, le crime de lèse-majesté, l'incitation à la révolte, la magie... étaient punis par la crucifixion qui était considérée par les Romains comme répugnante, malsaine... Il fallait l'oublier et ne pas fixer son esprit sur cette ignominie. D'où le peu de documents sur ce sujet.

Le coup final avec le *crurifragium* (masse pour fracturer les jambes, avec rupture artérielle) achevait souvent la crucifixion, en accélérant la mort et l'épanchement sanguin pénétrant le sol.

Ce supplice n'était que malédiction et terrifiait les Romains. Les crucifiés mourraient prématurément, et de mort violente ; ils devenaient des fantômes errants, apportant la malédiction, et leur mort, à côté de cadavres en décomposition, entretenait ce contexte infernal. Les lieux de crucifixion étaient maudits, comme les gibets l'étaient dans notre histoire plus moderne. Le fait, pour ces

⁵ cf. Dictionnaire latin-français - Gaffiot, édition Hachette 2001.

malheureux, de ne pas avoir de sépulture et de rite funéraire, et cela au vu de tous, était inimaginable pour les gens de l'Antiquité, et se surajoutait à la malédiction des crucifiés qui devenaient, en fait, des démons.

C'est à cette mort et à ce devenir que l'Homme du Linceul a voulu participer. Il a été condamné à être crucifié, mais son comportement montre qu'il a tout fait pour être **consentant et même volontaire** pour cette crucifixion, pour réaliser ce qui nous paraît un projet absolument inconcevable. Pourquoi ne s'est-il pas laissé mourir, car il savait qu'il était en train de mourir de sa flagellation ? Pourquoi a-t-il voulu se relever et participer volontairement à cette mort horrible qu'est la crucifixion, et devenir un damné, un démon pour les gens qui ont été témoins de son malheur.

Le condamné était mené en dehors de la cité, en un lieu hors des murs saints, le plus souvent surélevé et à proximité d'une voie d'accès à la cité. Là, l'attendaient les *stipes*, pieux lisses, de taille réduite, qui étaient fixés une fois pour toutes dans le sol. Le condamné arrivait sur le lieu du supplice, ayant porté son madrier, le *patibulum*.

L'enclouage était facilement réalisé et produisait cet écoulement sanglant pendant tout le supplice. Le bourreau couchait le condamné, puis posait le poignet et la main sur le *patibulum* et clouait le poignet à cette poutre. Une fois le premier clou planté, tout était très facile, car le futur crucifié était totalement à la merci de ses bourreaux. Il suffisait de lui donner un coup sur le bras cloué pour qu'il participe à tout ce que l'on voulait lui faire faire. Le deuxième membre était étendu sur le *patibulum* et le deuxième clou était enfoncé.

Le Docteur Barbet a démontré que l'enclouage avait été réalisé dans les os du carpe, dans un espace dit "espace de Destot". La crucifixion dans la paume de la main ou le poignet a fait beaucoup couler d'encre. Anatomiquement, les deux seuls endroits rendant un enclouage assez solide pour suspendre un homme sont : le carpe (l'espace de Destot) et l'espace radio-cubital distal (fig. 3). Ces deux emplacements osseux se trouvent confortés par la vascularisation artérielle du membre supérieur : seuls ces deux endroits sont libres d'artères, alors que la paume de la main est difficilement envisageable pour une crucifixion,

car l'arcade palmaire superficielle et profonde expose les zones artérielles à être embrochées, le condamné se vidant alors de son sang trop rapidement. J'ai donc défini un espace possible d'enclouage (fig.4), combinant la contrainte osseuse et artérielle, avec deux zones de passage possible, au niveau du poignet et au niveau de l'espace radio-cubital distal.

Une fois cloué de la sorte à son *patibulum*, il était facile de relever le condamné ; il aidait même ses bourreaux pour ne pas avoir trop mal. Pour former une croix en tau, le *patibulum* possédait certainement une mortaise qui pouvait s'adapter à un tenon du *stipes*, ou un crochet pouvant aussi se fixer au *stipes*. Le poids du condamné pendu par ses deux membres supérieurs suffisait à maintenir les deux structures de bois ensemble. Mes recherches ont montré que, pour pendre un homme à son *patibulum*, il fallait simplement plier les membres inférieurs de chaque côté du *stipes*, en rapprochant les talons des cuisses, et en les fixant au niveau du tendon d'Achille, zone assez solide pour supporter un poids important et indemne d'artères ; de plus, la malléole externe protège l'artère qui passe à l'intérieur, donc aucun risque d'embrochage artériel.

L'Homme du Linceul a participé à son enclouage. Il a été cloué au niveau du coup de pied, les deux pieds l'un sur l'autre. Cette position est très difficile à réaliser. Il existe un autre espace sur le coup de pied, respectant les lois d'un passage osseux facile entre les métatarses, et respectant les artères. C'est le docteur Mérat qui a trouvé cet espace, qui correspond au passage du clou des pieds de l'Homme du Linceul (fig. 5). Alors que l'enclouage latéral était très facile et ne demandait aucune participation du condamné, l'enclouage sur le coup de pied, passant par "l'espace de Mérat", suppose un condamné plus fragilisé et passif. Mais, en plaquant la plante du pied contre le *stipes*, et en clouant rapidement, cela ne demandait pas un effort important aux bourreaux, les pieds pouvant être placés côte à côte. L'Homme du Linceul a eu, lui, les deux pieds cloués l'un sur l'autre ; sa raideur cadavérique commençait, il est aisé de s'en rendre compte sur l'empreinte du Linceul. Il a fallu ainsi clouer, ou plutôt transpercer un premier pied sans le clouer au bois du *stipes*, puis positionner exactement la pointe du clou sur le deuxième coup de pied au même

endroit, la plante de ce deuxième pied étant plaquée sur le bois du *stipes* ; ainsi, les deux pieds étaient transpercés et cloués au bois du *stipes* par un même clou. Cet enclouage est difficile et nécessite que le condamné ne bouge pas ; et l'on peut même penser qu'il doit aider ses bourreaux en maintenant le pied déjà transpercé en regard du deuxième à transpercer. On n'a utilisé que trois clous pour sa crucifixion, ce qui est une spécificité, une marque, une signature de l'Homme du Linceul ; en cela, sa crucifixion est particulière, "personnalisée". C'est pour cela qu'on retrouve les trois clous comme un signe spécifique, notamment sur le Codex Pray qui signe cette crucifixion et la participation du supplicié.

Il n'a pas subi le *crurifragium* (ses jambes ne sont pas brisées).

Un coup de lance post mortem a officialisé sa mort. Les croix étaient à hauteur d'homme. La plaie sur le côté que présente l'Homme du Linceul le prouve. C'est une plaie qui a été exécutée à "portée de main", ou plutôt à "hauteur de mains». On ne peut pas concevoir un coup de lance porté de la sorte sur un crucifié placé à deux mètres de haut.

C'est donc à cette horreur et à cette malédiction terrifiante que l'on a condamné l'Homme du Linceul, alors qu'il était en train de mourir de sa flagellation par *flagrum*. On l'a considéré comme un esclave fautif, ce qui était terrible pour l'époque, et on l'a forcé, alors qu'il agonisait, à porter son *patibulum* pour le clouer à la croix. Il a choisi de retarder sa mort et de prolonger ses souffrances. Alors qu'il pouvait se laisser mourir, il a choisi d'être insulté, de porter son *titulus* à travers les ruelles, où on s'est moqué de son apparence de "déchiqueté". Il a porté son *patibulum* où on l'a cloué, puis on l'a cloué aussi au *stipes*, en le maudissant. **Surmontant son agonie, tout nous indique qu'il a fait l'effort d'affronter et de participer à cette déchéance⁶ et à cette malédiction.**

Un autre mystère du Linceul nous interpelle : pourquoi et comment ce crucifié a été décrucifié et a été enseveli dans ce riche linge ?

Dr. Jacques Jaume

⁶ cf. la prophétie du Serviteur souffrant (Isaïe, 50, 5-9).

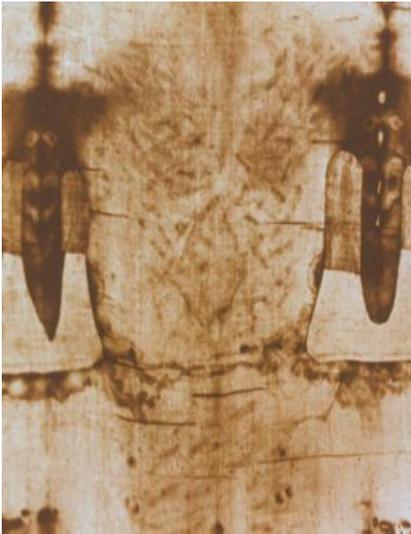


Fig. 1 - Flagellation du dos



Fig. 3 - Carpe de la main

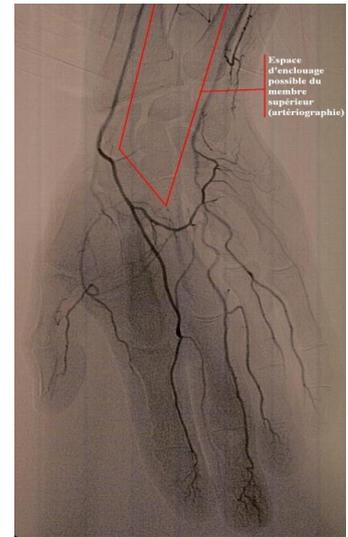
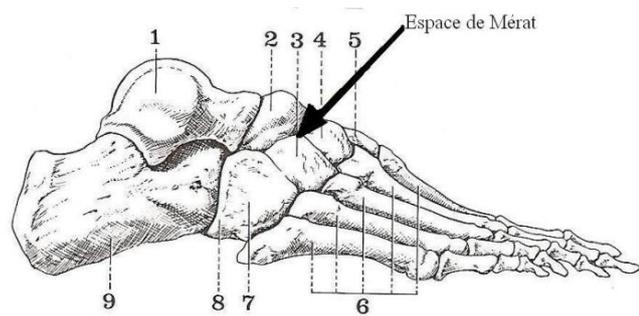
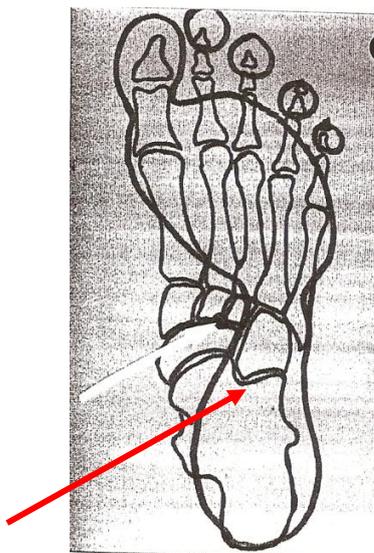


Fig. 4 - Espace d'enclouage



Fig. 2 - Exemples de fouets romains



Vue externe des os du pied droit.

1. Astragale.
2. Scaphoïde.
3. 3^e cunéiforme.
4. 2^e cunéiforme.
5. 1^{er} cunéiforme.
6. Métatarsiens.
7. Cuboïde.
8. Tubercule du cuboïde.
9. Calcaneum.

Fig. 5 - Enclouage des pieds - Espace de Mérat